

Appariement du CRCHUS

Lignes directrices pour la sélection des projets

Le financement de la recherche subventionnée, au Canada et dans le monde, a grandement évolué au fil des dernières années. En effet, les concours exigent de plus en plus un appariement financier additionnel au financement offert par les organismes subventionnaires. Dans ce contexte et dans le but d'augmenter la compétitivité de nos chercheurs, le CRCHUS réserve annuellement un budget de 200 000 \$, sur une période de 5 ans, pour un total de 1 000 000 \$ d'appariement, pour supporter les équipes de chercheurs qui déposent des demandes de financement, qui nécessitent un appariement.

La direction du CRCHUS a à cœur de bien sélectionner les projets qui nécessitent un appariement. Les lignes directrices suivantes, entérinées par le conseil scientifique du CRCHUS, permettent de guider la direction du centre dans la sélection des projets pour lesquels le CRCHUS réserverait un budget d'appariement :

- Le CRCHUS apparie UNIQUEMENT du financement provenant du secteur public. Le CRCHUS peut aussi appairier la portion de financement public d'un projet dans lequel il y aurait une portion de financement privé dans le montage.
- Au global, le CRCHUS doit viser à appairier des projets dans les différents axes de recherche.
- L'appariement demandé au CRCHUS doit être au maximum de 50 % du budget total du projet.
- Le CRCHUS offre un appariement maximal de 50 000 \$/année, avec un appariement maximal de 250 000 \$ à un projet, pour une durée maximale de 5 ans.
- Le projet doit être mené par un chercheur principal, membre régulier du CRCHUS, et peut regrouper d'autres chercheurs membres du CRCHUS (membres réguliers ou associés).
- Le projet doit démontrer un pouvoir structurant pour le CRCHUS.
- Le financement par l'organisme subventionnaire est obligatoire pour accéder au fond d'appariement offert par le CRCHUS.
- La propriété intellectuelle doit rester à l'institution et/ou au chercheur membre du CRCHUS.

Démarches pour déposer une demande d'appariement au CRCHUS :

Toute demande d'appariement doit être déposée à la direction du CRCHUS, [avec le formulaire en ligne](#) accompagné d'un court texte, décrivant :

Page 1 :

- Un résumé du projet,
- L'identification du chercheur principal,
- La composition de l'équipe de recherche,
- Les retombées anticipées du projet,

Page 2 :

- Le montage financier, incluant l'identification de l'organisme subventionnaire public et les autres partenaires au projet, ainsi que le montant demandé en appariement au CRCHUS, et,
- La période pour laquelle l'appariement est demandé.

La demande d'appariement sera déposée pour analyse et approbation au conseil scientifique, qui siège à tous les premiers mercredi de chaque mois. Il est possible que le chercheur principal soit invité à y présenter son projet et répondre aux éventuelles questions. Il est donc primordial de présenter la demande suffisamment à l'avance pour assurer un délai raisonnable pour l'analyse et l'approbation par le conseil scientifique.